

Société Civile Professionnelle

Philippe TARBOURIECH & Yannick SIBUT-BOURDE

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES



PROCES VERBAL DESCRIPTIF

4 Rue Jean Althen 84000 AVIGNON

Tél : 04.90.16.44.40 Fax : 04.90.16.44.45

Contact : *huissiers.avignon@orange.fr*

S.C.P.
Y. SIBUT BOURDE - P. LEVY
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS
Immeuble Le Giotto
4, rue Jean Althen
84000 AVIGNON
Siret: 314 370 933 00033

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION IMMOBILIER

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX
ET LE TREIZE AVRIL**

A LA REQUETE DE :

La Société Anonyme le CREDIT FONCIER DE FRANCE, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 542 029 848, dont le siège social est 182 Avenue de France 75013 PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice domiciliés en cette qualité audit siège.

Pour qui domicile est élu au Cabinet de Maître Guillaume FORTUNET, membre de la SCP FORTUNET & ASSOCIÉS, Avocats associés au Barreau d'AVIGNON y demeurant Hotel Fortia de Montréal, 10 rue du Roi René, lequel se constitue et occupera pour la requérante pour elle sur les présentes poursuites de saisie.

EN VERTU DE :

La grosse en forme exécutoire d'un Acte de prêt passé aux minutes de Maître DAMIAN Notaire, en date du 20 Août 2010 contenant prêt N°1409589 d'un montant initial de 8.800.00 € et d'un prêt N°1409590 d'un montant initial de 84.850.00 €

D'une inscription de privilège de prêteur de deniers publiée le 29/09/2010 V N°2996 et 2997.

Je soussigné Maître Yannick SIBUT-BOURDE de la Société Civile Professionnelle Yannick SIBUT-BOURDE & Pierre LEVY, Huissiers de Justice associés à la résidence d'AVIGNON, y demeurant Immeuble Le Giotto, 4 Rue Jean Althen,

Procédant en exécution des articles R322-1, R322-2 et R322-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution relatif aux procédures de saisie immobilière et de distribution du prix

d'un immeuble à l'effet de recueillir les renseignements nécessaires à la rédaction du cahier des charges tendant à la vente aux enchères des immeubles ci-après désignés.

Me suis rendu ce jour, à 17 heures, en la commune d'AVIGNON, n°27bis Avenue de La Trillade dans un immeuble en copropriété dénommé « LE VENTOUX », figurant au cadastre sous les références suivantes :

- Section IK N°584 pour 00 ha 15 a 05 ca
- Section IK N°585 pour 00 ha 05 a 05 ca
- Section IK N°586 pour 00 ha 05 a 10 ca
- Section IK N°784 pour 00 ha 30 a 23 ca

Et dans :

* Le lot n° **DEUX CENT QUARANTE-SIX (246)** composé d'un appartement de type F5 au 13^{ème} étage du Bâtiment B :

Et les 432/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Et les 35/1.000èmes des parties communes de l'entrée du bâtiment

Et les 194/10.000èmes des parties communes spéciales du bâtiment

* Le lot n° **DEUX CENT SOIXANTE TREIZE (273)** composé d'un cellier situé dans l'entresol du même bâtiment

Et les 35/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Et les 2/1.000èmes des parties communes de l'entrée du bâtiment

Et les 17/10.000èmes des parties communes spéciales du bâtiment

Etat descriptif de division Règlement de copropriété selon acte de Maître DAMIAN, Notaire, en date du 18/02/1965 publié le 29/07/1965 Vol 2882 N°1

Modifié :

- Selon acte de Maître DAMIAN, Notaire, en date du 09/11/1965 publié le 15/12/1965 Vol 2954 N°17

- Selon acte de Maître OLLIVIER en date du 06/11/2009 publié le 03/12/2009 Vol 2009 P N°7702, objet d'une attestation rectificative publiée en date du 11/12/2009 publiée le 16/12/2009 Vol 2009 P N° 7987

- Selon acte de Maître MARTINEL en date du 18/10/2011 publié le 14/11/2011 Vol 2011 P n°8342, objet d'une attestation rectificative en date du 28/03/2012 publiée le 18/04/2012 Vol 2012 P N°3228

Tel que ledit bien se poursuit et comporte avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, sans exception ni réserve, autre que celles pouvant être le cas échéant relatées.

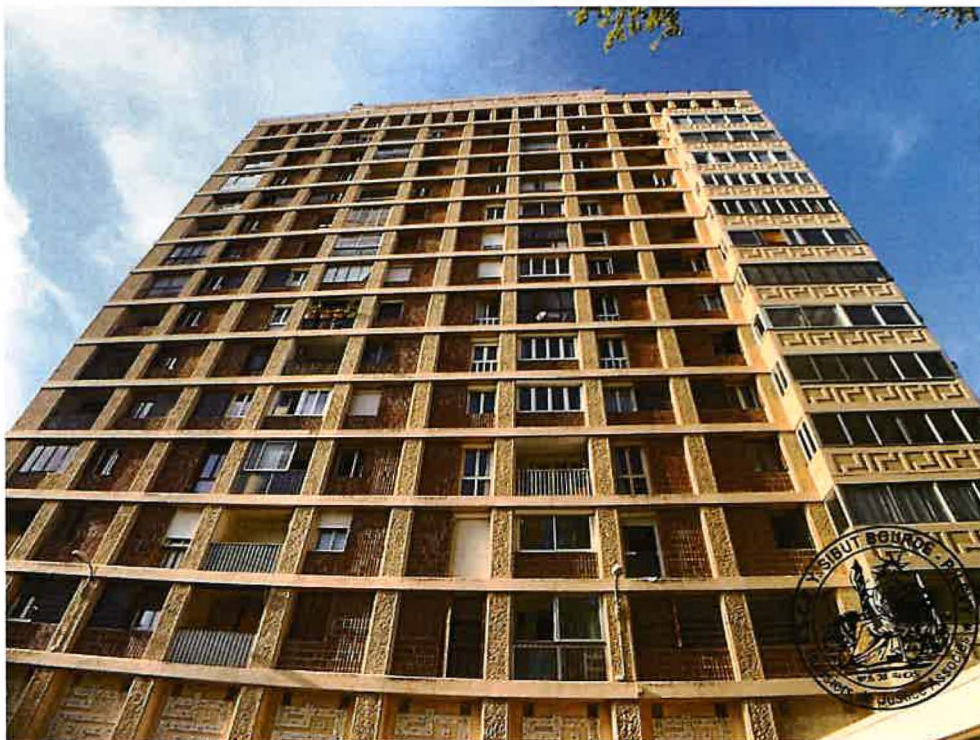
A l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartenant à :

Monsieur XXX, né le XXX, XX, domicilié et demeurant XXX

Etant à l'adresse, je rencontre Monsieur XXX, qui après lui avoir décliné mes nom, qualité ainsi que l'objet de ma visite, ne fait aucune difficulté pour que je procède à mes opérations.

Le bien saisi fait partie de la Résidence SIXTE ISNARD qui se compose de cinq bâtiments.

L'appartement occupe le côté Est du 13^{ème} étage du bâtiment LE VENTOUX et il est orienté Nord/Sud.





Il se compose d'un salon, d'une salle à manger, d'une cuisine, de trois chambres, d'un cabinet de toilette, d'une salle d'eau, d'un dressing, d'une véranda et d'un balcon.

L'appartement est doté d'un chauffage collectif au gaz par plafond chauffant.

DEGAGEMENT D'ENTREE

On accède à l'intérieur de l'appartement depuis le palier d'arrivée du 13^{ème} étage en passant une porte d'entrée blindée équipée d'un œillette.

Cette porte ouvre sur un petit dégagement d'entrée qui dessert la salle à manger et la chambre Nord-Ouest.

Faux plafond en panneau aggloméré peint.

Murs peints.

Sol recouvert d'une moquette en jonc de mer.

Un interphone qui est hors d'usage : la résidence est équipée d'une sonnerie appelant directement les téléphones portables des copropriétaires.

Un tableau électrique.



CHAMBRE NORD-OUEST

On y accède depuis le dégagement d'entrée par une porte coulissante isoplane en bois et elle dessert le dressing.

Sol en carreaux de linoléum.

Murs plâtrés peints.

Plafond peint avec un point lumineux.

Une bouche de chauffage collectif.

Le mur Nord est percé par une fenêtre à châssis bois à deux vantaux simple vitrage doublée d'une fenêtre coulissante à châssis aluminium à deux vantaux double vitrage.

L'angle Sud-Est de la pièce est occupé par un renforcement provenant d'un ancien placard mural qui est aménagé en zone de rangement.





DRESSING

On y accède depuis la chambre Nord-Ouest par une porte pliante accordéon en PVC.

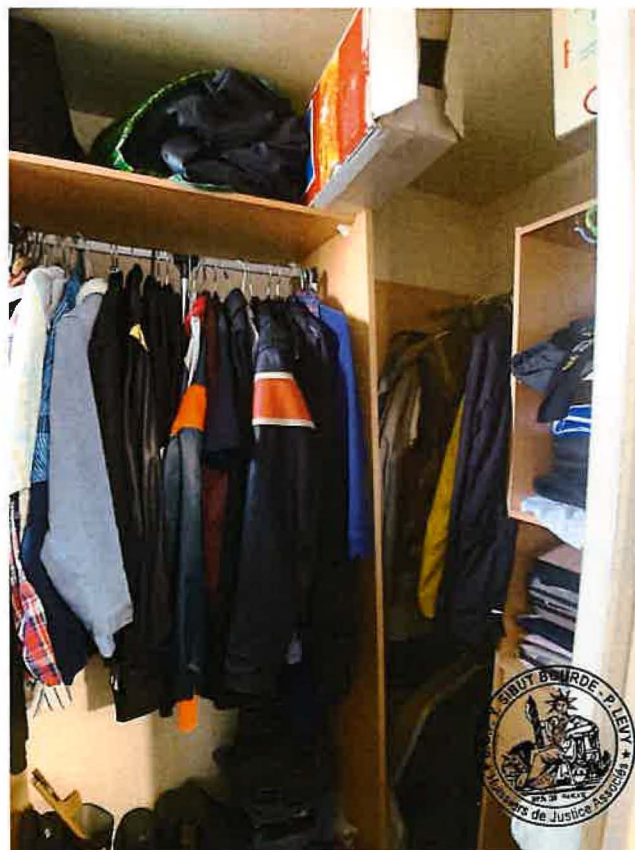
Il s'agit d'une ancienne salle de bains qui a été transformée en dressing.

Sol en carreaux de linoléum.

Murs et plafond peints.

Une fenêtre de type « jour de souffrance » à châssis métallique à un vantail simple vitrage à verre granitée.

La pièce est dotée de plusieurs éléments en mélaminé stratifié composés d'étagères et de barres de penderie.



SALLE A MANGER

On y accède depuis le dégagement d'entrée par un grand passage sans porte.
Cette pièce dessert la salle d'eau, la cuisine, le salon et la véranda.

Sols et plinthes carrelés.

Plafond peint avec un point lumineux.

Trois bouches de chauffage collectif.

Murs peints.

Une porte- fenêtre à châssis bois simple vitrage à quatre vantaux dont deux fixes ouvre au Sud sur la véranda ; elle est fermée par des volets en bois pliable.





SALON

On y accède depuis la salle à manger par un grand passage sans porte.

Le salon dessert les chambres Sud-Est et Nord-Est.

Sols et plinthes carrelés.

Murs et plafond peints.

Deux appliques murales.

Une fenêtre à châssis bois simple vitrage à deux vantaux fermée par des volets en bois pliable qui ouvre à l'Est et qui est doublée par une fenêtre coulissante à deux vantaux à châssis aluminium double vitrage.

Une bouche de chauffage collectif.



CUISINE

On y accède depuis la salle à manger par une porte de communication en bois isoplane.
Sol en carreaux de linoléum.

Plinthes carrelées.

Plafond peint avec un point lumineux au plafond.

Murs peints.

Une fenêtre à châssis bois simple vitrage à deux vantaux fermée par des volets en bois pliable ouvre au Sud.

Une hotte maçonnée.

Un évier en grès deux bacs avec égouttoir et mitigeur posé sur trois placards bas à une porte en mélaminé.

Les murs Sud-Ouest et Nord sont faïencés aux deux tiers, le reste peint.

Un vide-ordures collectif condamné.

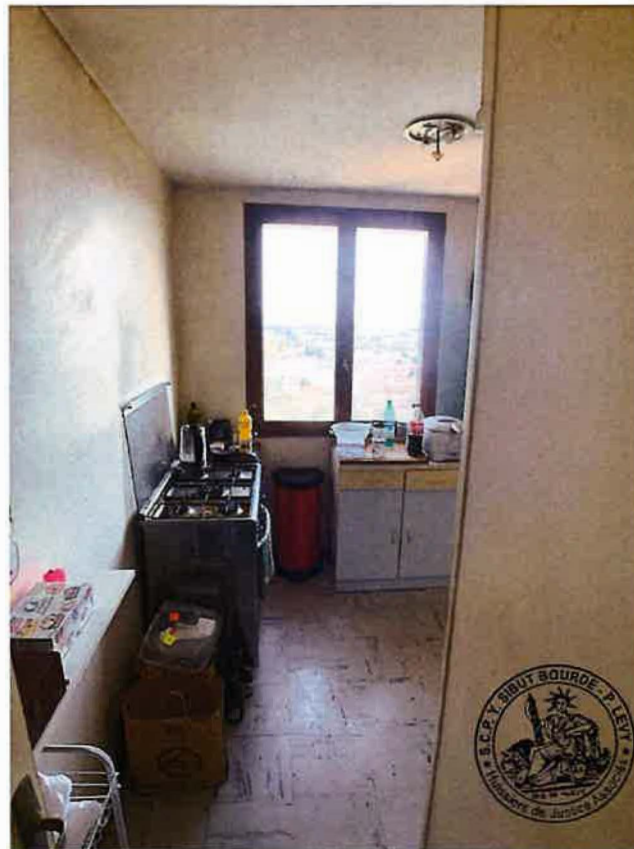
Le mur Nord est occupé par des placards maçonnés fermés par des portes en formica à savoir un placard haut à une porte, un placard haut à deux portes et un placard bas à deux portes.

Un point d'alimentation pour lave-vaisselle et pour lave-linge.

Une arrivée de gaz de ville.

Une grille d'aération sous la hotte.

Une bouche de chauffage collectif.





SALLE D'EAU

On y accède depuis la salle à manger par une porte de communication en bois à panneau et il s'agit d'une pièce aveugle.

Cette pièce dessert le cabinet de toilette.

Sol en carreaux de linoléum.

Murs faïencés aux deux tiers, le reste peint.

Plafond peint.

Une bouche de chauffage collectif.

Un point lumineux mural.

Une grille d'aération.

Un cumulus électrique suspendu de 150 litres.

Une cabine de douche surélevée et équipée d'un bac de douche en faïence, d'un mélangeur avec douchette ; les murs entourant la douche sont faïencés ; elle est fermée par un rideau de douche et par une paroi de douche fixe en plexiglass.

Un lavabo suspendu en faïence équipé d'un mitigeur.



CABINET DE TOILETTE

On y accède depuis la salle d'eau par une porte de communication isoplane et il s'agit d'une pièce aveugle.

Un siège WC.

Murs faïencés par moitié, le reste peint.

Plafond peint avec un point lumineux mural.

Une grille d'aération.



CHAMBRE SUD

On y accède depuis le salon par une porte de communication en bois.

Sol et plinthes en parquet flottant.

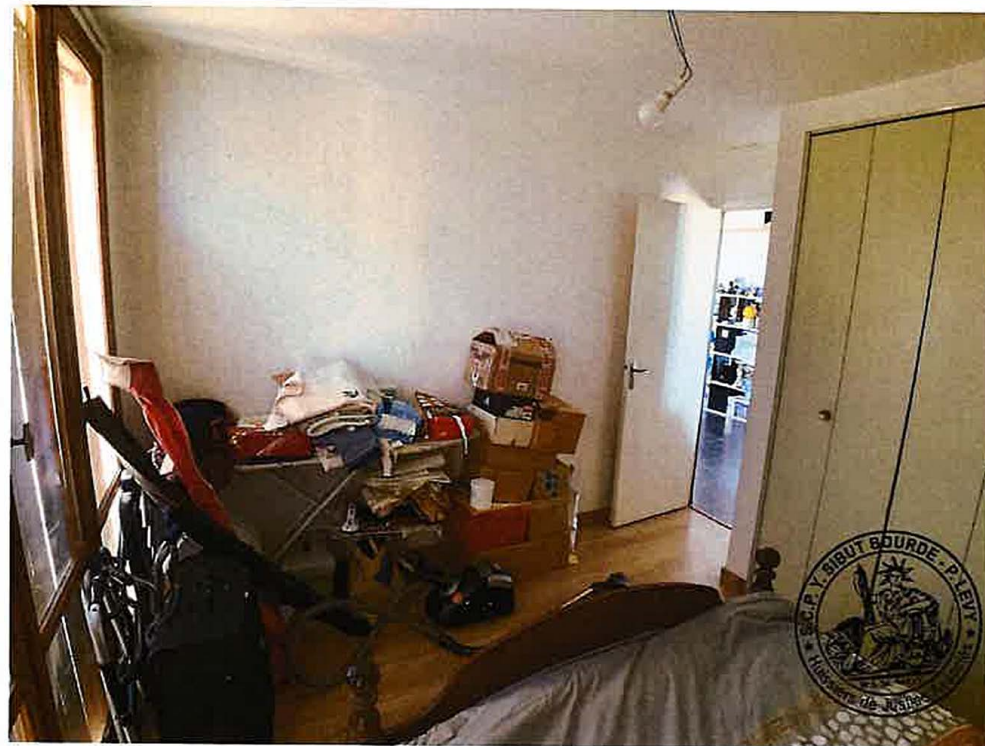
Murs et plafond peints.

Un point lumineux au plafond.

Le mur Nord est occupé par deux placards muraux fermés par des portes KZ à deux vantaux.

Le placard Ouest est équipé d'une barre de penderie et d'étagères de rangement tandis que le placard Est est équipé de deux d'étagères de rangement.

Le mur Sud est percé par une porte fenêtre à châssis bois simple vitrage à quatre vantaux dont deux fixes fermée par des volets en bois pliable qui ouvre sur le balcon, et qui est doublée par une baie vitrée coulissante à châssis aluminium simple vitrage à deux vantaux.



VERANDA

On y accède depuis la salle à manger et elle dessert le balcon.
Elle est délimitée au Sud par une baie vitrée coulissante à châssis aluminium simple vitrage à deux vantaux qui ouvre sur un balcon.

Murs crépis peints.

Plafond crépi peint.

Un point lumineux mural.

Sol en béton.

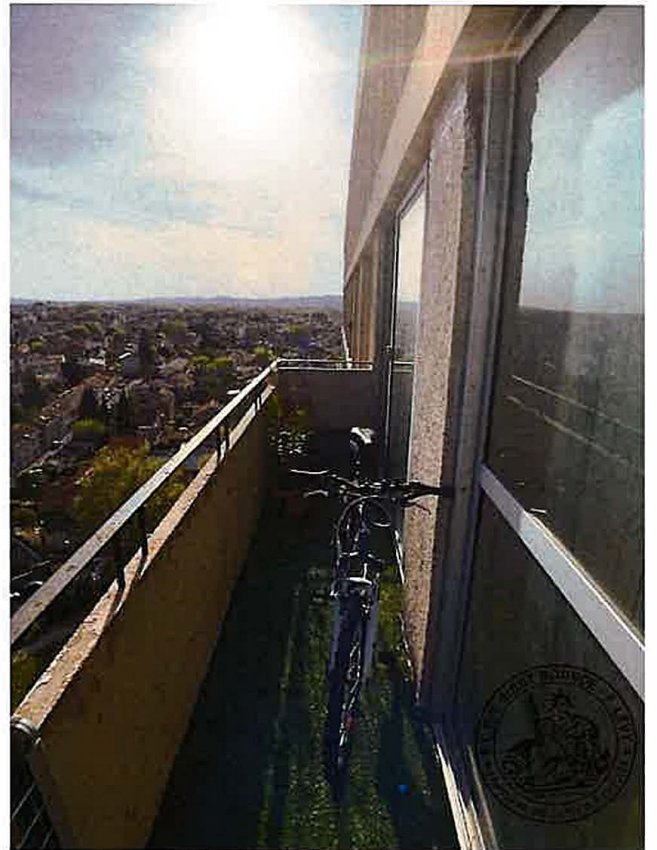
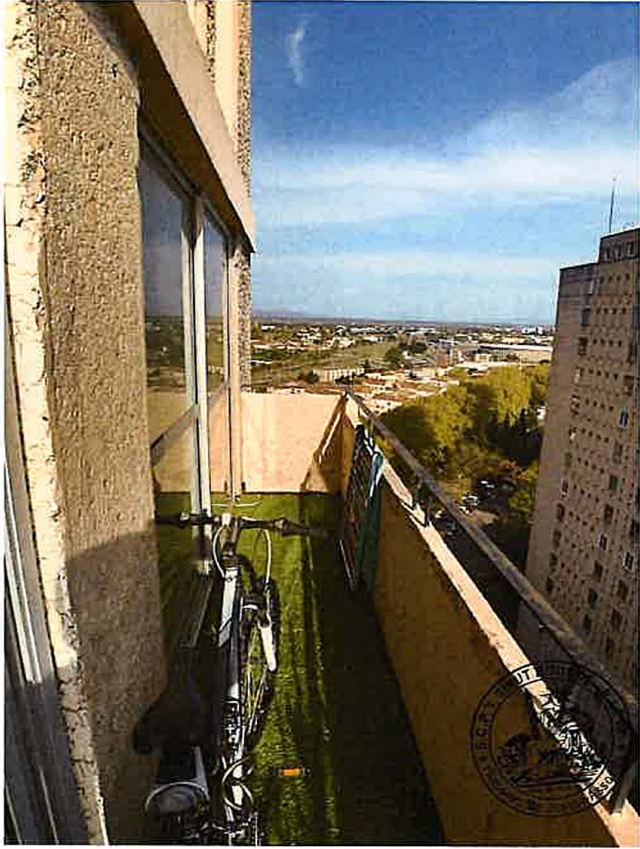


BALCON

On y accède depuis la véranda et depuis la chambre Sud.

Elle est délimitée au Sud, à l'Est et à l'Ouest par un muret surmonté d'un garde-corps métallique et au Nord par la façade de l'immeuble.

Sol en béton recouvert d'une moquette synthétique de type gazon.



CHAMBRE NORD-EST

On y accède depuis le salon par une porte de communication en bois isoplane.

Sol en carreaux de linoléum.

Murs en placoplâtre peint.

Plafond peint avec un point lumineux.

Une fenêtre à châssis bois simple vitrage à deux vantaux fermée par des volets en bois pliable qui ouvre à l'Est et qui est doublée par une baie coulissante à châssis aluminium à deux vantaux double vitrage.



CELLIER

Il se situe sur le palier intermédiaire entre les 12^{ème} et 13^{ème} étages du bâtiment et il est commun avec l'appartement voisin du 13^{ème} étage.

Le cellier est fermé par une porte de communication en bois isoplane.

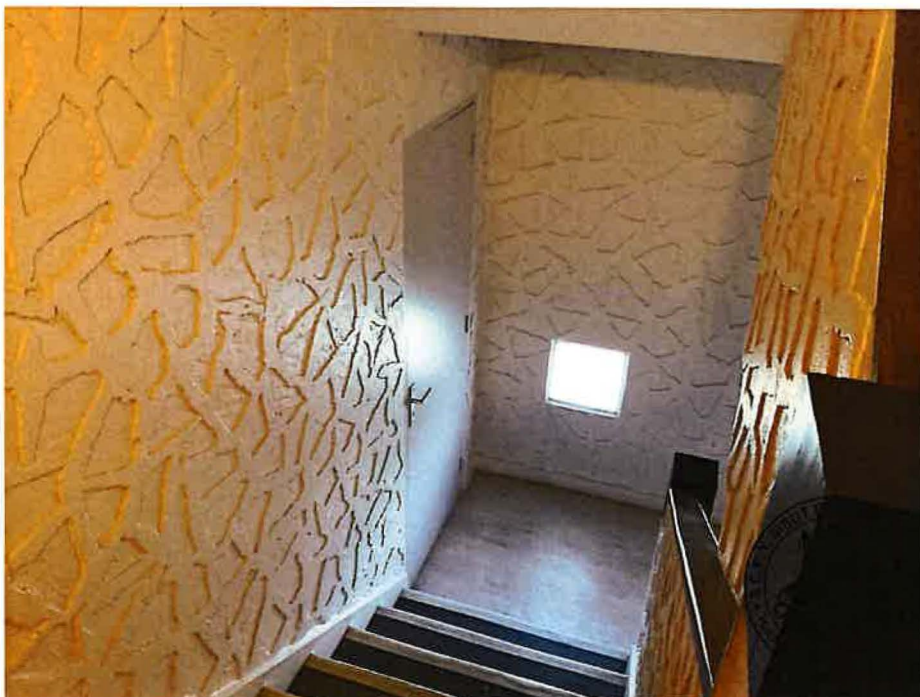
Plafond en brique rouge.

Murs en béton banchés.

Un petit fenestron à châssis métallique à un vantail à verre granité doublé de grille ouvre au Sud.

Murs Ouest et Sud sont en crépi peint.

Sol en béton.



REMARQUE GENERALE

Le syndic de la copropriété est la société XXX ayant son siège XXX

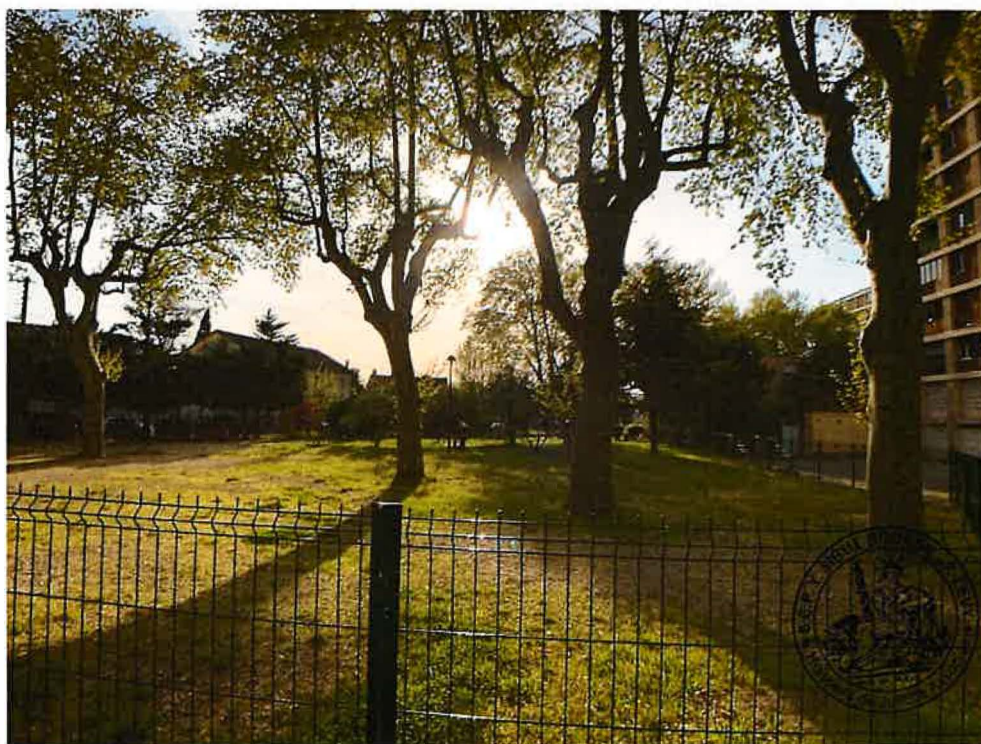
Le bâtiment est sécurisé et il est fermé par un système de vigik avec interphone relié à un téléphone portable.

L'immeuble est équipé d'un ascenseur et d'un système de vidéosurveillance.

La copropriété emploie un gardien à l'année qui est domicilié au sein de la résidence. La copropriété est équipée d'un grand parking aérien non privatif ainsi qu'un parc arboré grillagé et réservé à la copropriété.

Les parties communes sont en bon état.

L'appartement est à l'état d'usage et fait l'objet d'une rénovation des pièces de vie par Monsieur XXX



A 18 heures et 30 minutes, mes descriptions étant terminées, je me retire ensuite.

Des photographies ont été prises par mes soins et sont annexées au présent.

De tout quoi j'ai dressé le présent Procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.



**SCP Y. SIBUT
BOURDE & P. LEVY**
Huissiers de Justice
associés

Le Giotto 4, rue Jean Althen
84000

AVIGNON

Tél 04.90.16.44.44-

Fax.04.90.16.44.45

SIRET 31437093300033-

TVA intrac.FR47314370933

huissiers.avignon@orange.fr

- Banque IBAN: FR10 4003

1000 0100 0033 1629 R41 -

BIC: CDCGFRPPXXX

(règlement par CB accepté)

N° Acte : 100011 14

Dossier : 100011

Référence : 2022041 CREDIT FONCIER /XXX

PROCES-VERBAL DE SIGNIFICATION

Le 13 Avril 2022

Numéro de l'acte : 100011 14

Acte : P.V. DE DESCRIPTION IMMOBILIER

POUR : Monsieur XXX

XXX

Nous avons donc dressé le présent **PROCES-VERBAL DE DESCRIPTIF IMMOBILIER.**

Fait pour servir et valoir ce que de droit.



L'expédition du présent acte comporte 19 feuilles.

Coût définitif : 361.48 €

Majoration ou vacation complémentaire éventuelle : Emolument complémentaire de vacation pour délai d'exécution supérieur à la durée de référence de 60 minutes (Article A 444-29) : début des opérations à 17 heures et fin des opérations à 18 heures 30 minutes.

Visées par nous, conformément à la loi, les mentions ci-dessus relatives à la signification.

Y. SIBUT BOURDE



COUT DEFINITIF DE L'ACTE (Décret 096-1080 du 12-12-1996)	
Art R444-3 Emolument	219.16
Art A. 444-48 Transp.	7.67
Art 444-18 vacation complé ment.	74.40
T.V.A. 20.00 %	60.25
Total T.T.C. Euros	361.48